

Annonces légales

EGA BAT

Constitution

Suivant acte sous seing privé en date du 18/11/2022 à LYON, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EGA BAT

Forme de la société : SASU

Capital : 500 €

Durée : 99 ans siège social : 31, Avenue de MENIVAL (C/O Mr. HUSSEIN SAID) 69005 LYON

Objet social : Plâtrerie peinture, peinture extérieure.

Président : Mr. Ali Adam EGHAIBESH demeurant à 31 Avenue de MENIVAL (C/O Mr. HUSSEIN SAID) 69005 LYON, de nationalité Soudanaise est nommé pour une durée illimitée.

Les conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'action qu'il possède.

La société sera immatriculée au RCS de Lyon.

ALEXANDRE VTC

Constitution

Suivant acte sous seing privé en date du 22/11/2022 à LYON, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ALEXANDRE VTC

Forme de la société : SASU

Capital : 1.000 €

Durée : 99 ans **Siège social :** 42, Rue D'AUBIGNY, 69003 LYON

Objet social : Exploitation des véhicules de transport avec chauffeur VTC, achat-vente de véhicules.

Mr. Sami BOUCHOUICHA demeurant au 42 Rue D'AUBIGNY 69003 LYON, de nationalité tunisienne est nommé Président pour une durée illimitée.

Les conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'action qu'il possède.

La société sera immatriculée au RCS de Lyon.

CAMPUS MANAGER

Constitution

Il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : CAMPUS MANAGER

Capital : 1 000 euros.

Siège social : 4 rue Fénelon 69006 Lyon

Objet social : Toutes prestations de conseil et d'accompagnement auprès d'établissements d'enseignement. D'une façon générale toutes prestations de conseil dans le cadre de leur promotion et de leur stratégie de développement, tant en France qu'à l'étranger.

Durée : 99 ans

Président : Monsieur Pascal PETIT demeurant 4 rue Fénelon 69006 LYON.

Conditions d'admission aux assemblées : tout associé

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix

Transmission des actions : Agrément des tiers donné par décision collective à la majorité des voix

La société sera immatriculée au RCS de Lyon.

Pour avis.

JBP

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2 000,00 €

Siège social : « Gimio »

69590 LARAJASSE

532 362 027 RCS LYON

Modifications

Aux termes de l'AGE en date du 01/07/2021, l'assemblée générale a constaté la nomination de M. BAZIN Julien demeurant 109 Rue Garibaldi 69006 LYON, M. BAZIN Bertrand demeurant à 58 rue des Tilleuls 69590 LARAJASSE, Mme BAZIN Pauline demeurant à 190 Chemin de la Charmance 69850 SAINT MARTIN EN HAUT, aux fonctions de gérants, en remplacement de M. BAZIN Gérard démissionnaire avec effet au 01/07/2021 ; et a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « location de parking, stationnements », avec effet au 01/07/2021 - Mention sera portée au RCS de LYON.

À savoir

Sainte Soline : « pauvre démocratie, priez pour elle ! »

S'il fallait une nouvelle preuve que notre pays a perdu le nord, avec des « pro » et des « anti » creusant des fossés béants alors qu'il s'agirait plutôt de s'unir pour faire face aux nombreux défis devant nous, le malheureux épisode de la retenue collinaire de Sainte Soline dans les Deux-Sèvres, a sans conteste apporté de l'eau au moulin d'une déroute inquiétante. Car ici le problème n'est pas de savoir si ladite « bassine » est utile ou non car le législateur et l'enquête publique inhérente au projet en le validant ont conclu que oui. L'autorisation administrative n'était pas en chocolat... Et c'est bien là le problème, voté par la majorité, le projet est pourtant remis en cause par une poignée d'agitateurs dont les connaissances en hydrologie dépassent souvent péniblement le visionnage d'un ou deux épisodes de *C'est pas sorcier*. Autant dire, intéressant mais un peu limite... Il y a quelque chose de très choquant dans ces agissements. Cette forme de contestation qui fait fi des décisions démocratiques est dangereuse pour notre Nation car elle ébranle le socle fondamental du vivre ensemble. Demain, c'est la porte ouverte à n'importe quels débordements. Nous ne le redirons jamais assez mais l'agriculture est d'abord nourricière, et force est de constater que sans eau, aucune plante ne peut pousser, aucun animal ne peut survivre. L'accès à l'eau du secteur agricole est donc fondamental sous peine d'hypothéquer nos capacités de production. Il sera trop tard pour pleurer devant nos fermes familiales disparues quand notre blé, notre lait, notre viande... viendront de l'autre bout du monde gorgés d'hormones, d'antibiotiques et autres exhausteurs de goûts. De ça, les écolos, y compris ceux qui siègent sur les bancs de l'Assemblée nationale, semblent bizarrement s'en laver les mains, obnubilés par le combat d'arrière-garde « anti-bassines », pourvu qu'ils gagnent la bataille de l'opinion. Leur message simpliste balaie une réalité implacable : les retenues collinaires sont utiles et ne concurrencent pas les usages dans la mesure où l'eau est pompée dans les nappes lorsqu'elles celles-ci sont excédentaires. Une eau qui faute d'être retenue, partirait directement vers les mers et les océans. Le changement climatique est une réalité quotidienne pour les agriculteurs : face à la sécheresse, ils adaptent leurs pratiques et leurs cultures avec un panachage de solutions combinées pour mieux gérer l'eau, collectivement... Mais ça personne ne le dit ! Il vaut mieux médiatiser le spectacle pitoyable des exaltés de l'environnement qui pourtant brassent du vent ! La France a beau aimé le débat, quand les lois sont votées, et que certains s'assoient dessus, il est grand temps de siffler la fin de la partie au risque de se heurter à la faim, la vraie...

Stéphane Joandel, éleveur dans la Loire et président de la commission environnement de la FRSEA Auvergne-Rhône-Alpes

TOUS LES PAPIERS DU QUOTIDIEN SE RECYCLENT.



Journaux, magazines.



Courriers, enveloppes.



Cahiers, bloc-notes.



Publicités, prospectus.



Catalogues, annuaires.



Tous les autres papiers.

CITEO
triercestdonner.fr